



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2026-081-ADM-016

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle MANGIN – 2^{ème} Adjointe

Le Maire de la Commune de Gignac-la-Nerthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n°2026-09 du Conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints, et notamment de Madame **Isabelle MANGIN** en qualité de 2^{ème} Adjointe au Maire, en date du 21 mars 2026,

Considérant qu'il est opportun pour la bonne marche des services de déléguer une partie des attributions du maire aux adjoints,

ARRETE

Article 1

Madame **Isabelle MANGIN** – 2^{ème} Adjointe – est déléguée à la **GESTION DU PERSONNEL – L'ADMINISTRATION GENERALE – LE CADRE DE VIE**

Article 2

A ce titre, elle assure la coordination entre les services municipaux relevant de sa délégation.

1. Gestion du personnel

- Suivi de la gestion des ressources humaines (organisation des services, conditions de travail, dialogue social) ;
- Participation à la gestion des carrières (recrutement, formation, évaluation) ;
- Veille au respect des obligations statutaires et réglementaires ;
- Suivi de l'absentéisme, de la prévention et du bien-être au travail.

2. Administration générale

- Supervision du bon fonctionnement administratif des services municipaux ;
- Suivi des procédures administratives et de leur sécurisation juridique ;
- Participation à la préparation et au suivi des conseils municipaux et des actes administratifs ;

- Veille à la qualité du service rendu aux usagers.

3. Cadre de vie

- Suivi des actions liées à l'amélioration du cadre de vie des habitants en particulier concernant les bâtiments communaux aussi bien locatif qu'institutionnels
- Coordination des interventions en matière de propreté urbaine et la gestion des déchets en lien avec la Métropole, d'entretien des espaces publics et de valorisation de l'environnement communal ;
- Participation aux projets d'aménagement contribuant à la gestion et l'amélioration de qualité de vie ;
- Suivi des relations avec les partenaires et les habitants sur ces thématiques.

Article 3

Il est donné délégation de signature permanente, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Isabelle MANGIN – 2ème Adjointe**, à l'effet de signer les actes et documents suivants :

- Arrêtés de recrutement (direct, nomination suite à concours y compris pour stage, par voie de mutation, par voie de détachement y compris pour stage / renouvellement) ;
- Arrêtés de fin de détachement ;
- Arrêtés de nomination suite à promotion interne ;
- Arrêtés d'intégration (directe, suite à détachement, dans un cadre d'emplois) ;
- Arrêtés de détachement (sur un emploi de direction, de cabinet, sur un emploi fonctionnel, vers une autre administration ou collectivité y compris pour stage, renouvellement de la position de détachement, fin de détachement) ;
- Arrêtés de titularisation ;
- Arrêtés concernant l'avancement d'échelon / de grade des agents ;
- Arrêtés de mise à disposition ;
- Arrêtés de mise en disponibilité (y compris pour raison de santé) ;
- Arrêtés relatifs au régime indemnitaire des agents ;
- Arrêtés de radiation des cadres ;
- Arrêtés de départ en retraite ;
- Arrêtés pour autorisation de cumul d'activité accessoire ;
- Arrêtés relatif à l'allocation temporaire d'inactivité ;
- Arrêtés pour services à temps partiel (de droit, sur autorisation, thérapeutique) ;
- Arrêtés et contrats relatifs au recrutement d'agents contractuels de droit public et renouvellement sur emploi permanent par CDD ;
- Arrêtés de recrutement des contrats aidés et apprentis ;
- Arrêtés et contrats de remplacement temporaire de personnel indisponible / renouvellement ;
- Arrêtés et contrats de recrutements de travailleurs handicapés ;
- Arrêtés et contrats de recrutement pour accroissement temporaire d'activité / renouvellement ;
- Arrêtés et contrats de recrutement pour accroissement saisonnier d'activité : renouvellement ;
- Arrêtés et contrats de recrutement par contrat de projet / renouvellement
- Arrêtés et contrats de recrutement de vacataires ;
- Conventions de rupture conventionnelle ;

- Arrêté pour congés maternité, parental, de paternité ;
- Arrêtés d'attribution de logement pour nécessité de service / fin d'attribution du logement ;
- Arrêtés relatifs aux congés de formation ;
- Arrêtés de décharge / fin de décharge syndicale ;
- Actes relatifs aux sanctions disciplinaires (courrier de lancement de la procédure disciplinaire, arrêtés portant sanction disciplinaire ;
- Arrêtés de désignation du délégué à la protection des données ;
- Attestations ressources humaines diverses ;
- Arrêté portant constitution du CST ;
- Arrêté d'attribution d'un CMO, CLM, CLD, CITIS ;
- Evaluations professionnelles des agents titulaires et contractuels ;
- Note de service changement affectation agent ;
- Ordres de missions des agents ;
- Conventions de formation, commandes CNFPT et autres organismes ;
- Conventions de stage, PMSMP ;
- Demande de pension CNRACL et RAFP ;
- Saisine CAP ;
- Déclaration d'accident de service, du travail, maladie professionnelle ;
- Etats des services publics des agents.

Sa signature devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire » et porter son nom, prénom ainsi que sa qualité.

Article 4

Le Maire de la commune de Gignac-la-Nerthe, le Directeur Général des services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 5

Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Istres.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Gignac-la-Nerthe, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jérôme GOUIRAN

